
TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIF	2
2	RÉFÉRENCES.....	3
3	PROCÉDURE	4
3.1	Introduction	4
3.2	Préparation par BOFAS.....	4
3.3	Analyse documentaire	5
3.3.1	Interprétation et traitement des études antérieures	5
3.3.2	Note préparatoire PPA	5
3.4	Visite de terrain et note PPA définitive	7
3.4.1	Prise de contact avec le CP de BOFAS pour planification de la visite de terrain ..	7
3.4.2	Visite de terrain	7
3.4.3	Note PPA définitive après la visite de terrain.....	7
3.5	Planning	8

1 OBJECTIF

Préalablement à l'élaboration du projet d'assainissement (PA), l'EAAS doit établir une approche et la soumettre à l'approbation de BOFAS.

Cette approche est à reprendre par l'EAAS dans une note préparatoire « proposition de projet d'assainissement » : la PPA. Sa finalisation est réalisée après une visite de terrain, pour aboutir à la note PPA définitive.

La présente procédure a pour objectif de définir la manière dont cette approche est élaborée et les exigences à satisfaire.

A noter qu'au moment du lancement de la mission PPA, le chef de projets de BOFAS précisera à l'EAAS les pollutions qui devront faire l'objet du PA. En effet, les pollutions étrangères sont intégrées dans le PA uniquement si le demandeur a préalablement mandaté BOFAS pour procéder à leur assainissement.

Le PA qui est rédigé dans le cadre de la mission BOFAS est donc soit un PA « complet », soit un PA « partiel ».

2 RÉFÉRENCES

T0020_Directive BOFAS
T1230_FOR_Tableaux standards_VI
T1231_FOR_Tableaux standards_Wa
T1232_FOR_Tableaux standards_Bxl
T1240_FOR_Fiche de contact et farde de chantier
T1310_PRO_Elaboration figures de base
T1400_CDC_AC_EAAS_2019
T3230_FOR Checklist faisabilité pour SVE
T3015_FOR_Note préparatoire PPA
T1011_PRO planning général EDS et PA
T1012_FOR_planning du projet
T1210_FOR_Checklist de visite de terrain EDS
T1010_PRO_Manuel pour l'élaboration d'une proposition d'étude de délimitation de sol
(PEDS)
T1015_FOR_Note préparatoire PEDS
T3210_FOR_Checklist de visite de terrain PA et CDC
T1550_Décompte_AC EAAS 2019

3 PROCÉDURE

3.1 Introduction

L'élaboration d'une proposition de projet d'assainissement (PPA) est une mission distincte. La PPA est la phase préparatoire préalable à l'établissement du projet d'assainissement (PA), incluant une visite de terrain, et doit permettre :

- de récolter les informations nécessaires pour l'élaboration du PA (par exemple, localisation des conduites, réalisation de sondages géotechniques et/ou de tests pilotes, ...)
- de définir la stratégie d'assainissement qui va être développée dans le PA (variante optimale avec d'éventuelles variantes alternatives) ;
- de récolter les informations nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges (CDC) en vue des travaux GC et/ou IS ;
- d'établir le décompte qui sera utilisé pour le bon de commande du PA et du CDC.

3.2 Préparation par BOFAS

Le chef de projets (CP) de BOFAS établit le décompte spécifique au projet T1550_Décompte AC EAAS 2019 au démarrage de la mission PPA. Ce décompte et le T1012_FOR_planning du projet, sont fournis par courriel au coordinateur de l'EAAS s'il s'agit d'une extension de la mission EDS ou sont placés sur le site internet des tenders de BOFAS ainsi que les autres documents (études disponibles) s'il s'agit d'une nouvelle mission.

En plus des postes relatifs à la PPA, les postes correspondant aux sondages géotechniques sont également prévus de manière standard. En fonction des spécificités du projet, le CP de BOFAS peut s'écarter de ce standard en prévoyant également, par exemple, des travaux de terrain complémentaires, la demande des plans des conduites d'utilité publique, etc.

Le CP de BOFAS détermine la distance et le temps de trajet entre le bureau le plus proche et le site, à l'aide du programme de routage défini par BOFAS (voir T1400_PRO_CDC_AC_EAAS_AC2019). Dans le cas où des travaux de terrain devraient être également réalisés plus tard, le CP de BOFAS complètera également le décompte, avec la distance et le temps de trajet entre le lieu de départ de l'équipe de forage et le site. Sur base de ces données, le CP de BOFAS détermine le prix unitaire pour le déplacement relatif à la visite de terrain à organiser avec le CP de l'EAAS.

Ce décompte sera également utilisé pour le décompte après la réalisation de la mission PPA et comme décompte pour l'élaboration du PA et du CDC.

En fonction des constatations durant l'exécution de la mission et en concertation avec le CP de BOFAS durant la visite de terrain, l'EAAS pourra s'écarter des postes prévus dans le décompte.

Après réception et acceptation de la mission, l'EAAS débute sa mission PPA.

3.3 Analyse documentaire

3.3.1 Interprétation et traitement des études antérieures

L'EAAS interprète et traite les données des études antérieures, lorsque c'est pertinent.

Dans le cas où les figures et les tableaux issus des études précédentes n'ont pas été établis conformément à la procédure reprise sur le site internet de BOFAS, l'EAAS en élabore conformément aux procédures de BOFAS.

Pour la forme attendue des figures, il est renvoyé aux documents T1310_PRO_figures de base.

Pour la forme attendue des tableaux, il est renvoyé au document T1231_FOR_Tableaux standards_Wa (Pour la Région Flamande : T1230_FOR_Tableaux standards_Vl et pour la Région Bruxelloise : T1232_FOR_tableaux standards Bxl). Ces tableaux reprennent e.a. les données relatives à l'(hydro)géologie, les résultats d'analyses pour le sol et l'eau souterraine et la répartition granulométrique.

3.3.2 Note préparatoire PPA

L'EAAS rédige une note préparatoire PPA dans laquelle sont compilés :

- l'ensemble des études disponibles
- un bref historique des activités sur le site
- la structure du sol et l'hydrogéologie
- la synthèse de la situation environnementale (sol et eau souterraine)
- les points d'attention lors de la rédaction de la PPA
- l'éventuelle stratégie d'EDS complémentaire
- l'étude de faisabilité
- la stratégie d'assainissement

Ceci est réalisé selon le document standard T3015_Note préparatoire PPA.

A noter que si l'EDS a été élaborée dans le cadre d'une mission BOFAS, une note PEDS a alors déjà été établie. Cette note PEDS reprend de nombreuses données utiles pour la PPA.

La note préparatoire PPA doit permettre d'accomplir la visite de terrain de la manière la plus efficace possible, et de pouvoir y discuter des stratégie(s) et variante(s) d'assainissement à développer dans le PA.

Les chapitres suivants de la note préparatoire PPA sont complétés par l'EAAS dans la mesure du possible :

1. Analyse documentaire
2. Stratégie d'EDS complémentaire dans le cadre de la PPA (si d'application)
3. Etude de faisabilité (si d'application)
4. Stratégie d'assainissement

Les annexes suivantes sont essentielles et sont à ajouter au mail envoyé à BOFAS (à reprendre, le cas échéant, de la phase précédente (P)EDS) :

- T1240_FOR_fiche de contact et farde de chantier : fiche de contact (draft) (xls) ;
- T1231_FOR_tableaux standards_Wa : (hydro)géologie, répartition granulométrique, résultats d'analyses sol et eau souterraine, ... (xls) ;
- T1310_PRO_figures de base : figure de base (pdf) ;
- Figures synthétiques sol et eau souterraine (pdf) ;
- T1210_FOR_checklist de visite de terrain pour EDS (si disponible) (pdf) ;
- Plan de forages (en cas d'étude complémentaire) (pdf) ;
- T3230_FOR_Checklist faisabilité pour SVE (si SVE fait partie de la variante optimale) (pdf) ;
- Schéma décisionnel relatif à la stratégie d'assainissement sol, avec le tracé menant à la stratégie/variante d'assainissement optimale (pdf) (voir T0020, annexe 11) ;
- Schéma décisionnel relatif à la stratégie in situ, avec le tracé menant à la technique IS à mettre en œuvre (si IS fait partie de la variante optimale) (pdf) (voir T0020, annexe 12) ;
- Figure avec la variante optimale (pdf) ;
- T1550_Décompte_AC EAAS 2019 : proposition PA-CDC (xls).

Un croquis manuel scanné des figures et des schémas est suffisant, de préférence en version pdf.

Cette note doit être remise à BOFAS par mail au minimum 3 jours ouvrables avant la visite effective de terrain.

3.4 Visite de terrain et note PPA définitive

3.4.1 Prise de contact avec le CP de BOFAS pour planification de la visite de terrain

L'EAAS prend contact avec le CP de BOFAS au plus tard 10 jours ouvrables avant la visite de terrain, comme repris dans le planning général. Il propose plusieurs dates. Le CP de BOFAS fixe ensuite la date de visite de terrain en accord avec les différents intervenants.

3.4.2 Visite de terrain

Durant la visite de terrain, il y a lieu de parcourir les points suivants :

- La fiche des personnes de contact du document T1240_FOR_fiche de contact et farde de chantier est à contrôler/compléter.
- T3210_FOR_Checklist de visite de terrain PA-CDC est à compléter. Il est nécessaire d'y reprendre toutes les contraintes (par ex. obstacles) ou spécificités (par ex. revêtement particulier à démanteler comme des pavés de rue) qui sont utiles à l'élaboration du futur CDC des travaux GC et/ou IS.
- Si non disponible, T1210_FOR_Checklist de visite de terrain EDS est également à compléter.
- Les plans existants sont à contrôler (complets et corrects ?). Si nécessaire, des mesures sont effectuées afin de compléter ou corriger les figures existantes.
- Les spécificités relatives aux fondations et à l'état des bâtiments et autres constructions existantes sont à étudier (impact sur les mesures de stabilité à prendre).
- Aborder la remise en état fonctionnel avec le demandeur (et les éventuels voisins concernés) : au minimum, informer des principes généraux et/ou si possible déterminer l'ampleur et le choix des matériaux.
- La nécessité de réaliser une étude complémentaire est à confirmer (si proposé).
- La nécessité de réaliser des sondages géotechniques est à confirmer. Dans l'affirmative, l'emplacement des sondages est précisé sur le terrain. Il est également contrôlé si des forages diamantés sont nécessaires. Ces travaux sont repris dans le décompte.
- La nécessité de réaliser des tests pilotes (exceptionnel) est à confirmer (si proposé).
- Si des travaux d'assainissement sont à prévoir sur des parcelles voisines : l'autorisation (écrite) du propriétaire pour pouvoir entamer des travaux sur la parcelle concernée est à confirmer. Les propriétaires des parcelles voisines concernées sont alors de préférence également invités pendant la visite de terrain.
- Prendre des photos.

3.4.3 Note PPA définitive après la visite de terrain

Après la visite de terrain, l'EAAS adapte sa note préparatoire PPA et la finalise en note « proposition de projet d'assainissement (PPA) » définitive. Il transmet celle-ci à BOFAS avec

toutes les annexes, dans un mail. La note est complétée au minimum par les annexes suivantes :

- Plan d'implantation des sondages géotechniques (si prévus) (pdf) ;
- T3210_FOR_checklist de visite de terrain PA-CDC complétée (pdf) ;
- T1210_FOR_checklist de visite de terrain EDS complétée (si celle-ci n'était pas encore disponible) (pdf) ;
- Photos pertinentes de la visite de terrain (< 500Kb/photo) ;
- T1550_Décompte_AC EAAS 2019 : proposition facturation de PPA et proposition PA-CDC (xls).

Un croquis manuel scanné des figures et des schémas est suffisant, de préférence en version pdf. Les figures définitives seront à intégrer dans le PA.

La proposition de décompte pour l'élaboration du PA et du CDC contient pour autant qu'applicable :

- les travaux de terrain complémentaires nécessaires ;
- les calculs de tassement et/ou autres études de faisabilité ;
- les postes concernant la rédaction du PA ;
- la coordination sécurité projet ;
- les postes concernant la rédaction du CDC compte tenu de la variante optimale.

Le CP de BOFAS évalue la PPA et, si nécessaire, reprend contact avec l'EAAS. Le cas échéant, l'EAAS réalise les dernières adaptations requises permettant de finaliser sa proposition. Après approbation de la proposition, BOFAS envoie un bon de commande pour l'élaboration du PA et du CDC et confirme son accord pour la facturation de la PPA.

3.5 Planning

Le timing pour la réalisation de la PPA et la remise de la note avec le décompte se déroule selon le planning général T1011_PRO_Planning général EDS-PA, fichier PA et le T1012_FOR_planning du projet.